

LÉVIS INFOS



La 11^{ème} édition du festival Jazz à toute heure aura lieu du 6 mars au 5 avril 2009 dans 11 communes du Parc.

Il fera à nouveau étape à Lévis Saint Nom le samedi

4 avril et accueillera Mark Atkins, aborigène australien, multi instrumentiste et légende vivante du Didgeridoo pour un concert «Musique du Monde». Animations « spot » gratuites, randonnées Jazz, concert pour les enfants des écoles... seront également proposés.

Les organisateurs recherchent encore quelques bénévoles pour étoffer l'équipe lévisienne. Si vous êtes intéressé, contactez Luc Bucher (06 32 64 03 17 - luc@jazzatouteheure.com).

Tout savoir sur le festival 2009 : www.jazzatouteheure.com

Les chiffres du mois

1790

Ce n'est pas seulement l'année de naissance de Lamartine, l'année où la France a adopté le drapeau tricolore, ou encore l'année où l'Assemblée Constituante fixe à 83 le nombre de départements, c'est aussi la population légale de Lévis Saint Nom, au 1er janvier 2009 ! Ce chiffre communiqué par l'INSEE fait suite à l'enquête de recensement de 2006. L'augmentation est de 38 habitants par rapport au recensement de 1999.

La population ayant sa résidence principale à Lévis est de 1729, celle qui a conservé une résidence sur la commune mais dont la résidence habituelle est dans une autre commune est évaluée à 61 (source INSEE).

Attention aux arnaques !

Faux agents EDF

A nouveau de faux agents EDF ont téléphoné pour une prise de rendez-vous ou se sont présentés directement aux domiciles de lévisiens. Comme nous vous le rappelions en septembre, restez très vigilants envers les personnes qui vous démarchent pour vous proposer des services à domicile : Évitez de les recevoir seul(e). Vérifiez l'identité des personnes qui frappent à votre porte (faux employés EDF, de la Poste ou de France Telecom, faux policiers, ...). Au moindre doute, alertez les services de police ou de gendarmerie en composant le 17, la mairie ou le CCAS.

Voeux du Maire

Madame le Maire présente ses voeux samedi 17 janvier à 11H30, salle polyvalente. Vous êtes les bienvenus !

Mesdames, Messieurs,

En ce début d'année, météorologues et économistes s'accordent autour de prévisions glaciales. En espérant que le climat s'adoucisse sur ces deux points, je vous présente mes meilleurs vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers. Que 2009 vous apporte la santé et beaucoup de satisfactions dans votre vie personnelle, professionnelle ou associative.

Pour notre commune, 2009 commence par une bonne nouvelle : le recensement 2009 nous crédite de 38 habitants supplémentaires par rapport au comptage de 1999. Cela confirme l'attractivité de Lévis et nous permet, notamment, de conserver toutes nos classes à l'école des Sources. La bonne tenue de notre démographie est indispensable pour la préservation des équilibres sociaux et générationnels auxquels nous contribuerons par la création des logements locatifs rue de la Gripière et par le confortement des services à la personne : l'accord de portage des repas à domicile pour les personnes âgées vient d'être renouvelé.

Notre cadre de vie sera valorisé avec notamment une étude de sécurité routière qui devrait nous conduire, après concertation, à lancer des travaux route d'Yvette et de Maison Blanche, le ravalement de la Mairie, une étude de travaux à l'école, permettant notamment d'atteindre les objectifs d'accessibilité handicapés, la mise en œuvre d'une démarche globale de maîtrise de l'énergie, et le lancement d'une étude de « liaison douce » entre Yvette et Girouard afin de mieux partager l'espace entre piétons, cyclistes et automobilistes.

2009 sera aussi l'occasion de décisions stratégiques pour l'avenir de notre territoire : la Région Ile-de-France a récemment voté l'extension à 14 communes supplémentaires du périmètre d'étude du Parc naturel régional (soit 91 communes au total), au sein duquel nous nous sommes forgés une identité forte et un projet de territoire centré sur le développement durable. Je m'associe aux élus du PNR pour dénoncer une décision qui risquerait de considérablement affaiblir cet outil qui a fait ses preuves depuis plus de 20 ans à l'échelle de 21 communes. Sur tous ces sujets, nous resterons activement en contact avec vous grâce à la mise en service d'un nouveau site internet, interactif, ouvrant de nouveaux services au quotidien. A en juger par le volume de réponse à notre enquête sur le haut débit, cet outil trouvera sans doute sa place dans vos « favoris » internet. Fort d'une meilleure compréhension de vos besoins, nous maintiendrons la pression sur les opérateurs afin d'obtenir un meilleur débit pour tous.

Pour conclure, je voudrais remercier toute l'équipe municipale qui travaille à mes côtés avec autant de discrétion que d'efficacité. Je remercie aussi le personnel communal dont j'apprécie tous les jours la compétence, le dévouement et l'efficacité. Je remercie enfin les enseignants et tous les bénévoles associatifs et du CCAS engagés pour faire de notre village un village où il fait bon vivre.

Bonne et heureuse année 2009

Anne GRIGNON

La lévisienne du mois : Alexandra Campe, plasticienne

Après Sylvie Desseaux et Serge Lavergne, Lévis Info a rencontré Alexandra Campe

Vous venez de publier votre premier livre « Mot je te vois ! »* en tant qu'illustratrice, pouvez-vous nous en parler ?



Bien sûr, c'est d'abord l'histoire d'une rencontre avec l'auteur Gaston Herbreteau. Je l'ai vu lors du salon du livre et de la presse jeunesse de Montreuil en 2007, sur le stand de l'éditeur Soc et Foc, j'avais des illustrations à présenter et mon travail lui a plu. Mes travaux étaient sous forme de collage et cette démarche était innovante.

L'envie de travailler ensemble était réciproque : ses textes sous forme de calligrammes, d'haïku ou d'acrostiches correspondaient à une approche de l'écriture que je trouvais plaisante.

Comment avez-vous travaillé avec l'auteur ?

Gaston m'a envoyé ses 41 textes sur feuille volante. J'avais un an pour lui proposer mes illustrations. Certains textes m'ont immédiatement inspiré, pour d'autres, j'ai du m'en imprégner plus longuement, en discuter avec lui pour mieux appréhender sa démarche poétique. Pendant cette année, nous avons eu des contacts réguliers, il était important que nous soyons en parfaite harmonie.

Quel a été l'accueil du livre lors du salon de Montreuil de nov. 2008 ?

Les enfants ont spontanément plébiscité le côté ludique du livre : les jeux avec les mots, les collages, les couleurs, les formes. Fantaisie et Fraîcheur, ces deux mots caractérisent bien cet ouvrage. C'est merveilleux de lire le bonheur sur le visage des enfants et de croiser leur regard si pétillant de joie. Cette rencontre avec le public est un moment intense où le maître mot est le partage de la passion du livre.

En effet, j'ai hâte de participer au salon du livre de jeunesse de Chevreuse en avril 2009.

Vous avez toujours été illustratrice ?

Oui et non. L'édition a toujours été mon domaine même si j'étais plus tournée vers des éditions éducatives avec la création de couvertures de livres scolaires notamment. Finalement, j'ai toujours travaillé les mots à travers des animations et dessiné en utilisant des techniques différentes : encre de Chine, pastel, collage...

Aujourd'hui, quels sont vos projets ?

D'abord, il y a un projet qui me tient particulièrement à cœur puisqu'il est en relation avec « Mot, je te vois ». Ce projet pédagogique et ludique a deux axes : d'abord faire découvrir les procédés de la fabrication du livre (photos de toutes les étapes techniques) puis animer un atelier créatif pour que chaque enfant crée sa propre histoire et l'illustre. Je vais intervenir dans la classe de Liliane Lavergne cette année. Le travail avec les enfants est enrichissant, c'est un public enthousiaste et qui rebondit sur toutes les propositions. J'illustre un autre livre « Sillon, Sillage » qui paraîtra courant 2009, toujours aux Editions Soc & Foc, c'est un travail collectif. Maintenant, j'aimerais réaliser intégralement mon prochain ouvrage, il y a d'ailleurs dans mes tiroirs des projets de livres en tant qu'illustratrice et auteur. Rendez-vous au 9^{ème} Salon régional du livre de jeunesse et de la BD de Chevreuse du 2 au 4 avril.

*Mot je te vois ! de Gaston Herbreteau Illustration d'Alexandra Campe Ed Soc & Foc.



Les lauréats du concours d'illuminations festives 2008

De nombreux foyers se sont investis cette année encore dans la décoration festive marquant la fin d'année pour le bonheur des petits et grands. Quatre prix ont récompensé les lauréats de l'édition 2008 du concours organisé par la commission communale culture animation.



M. et Mme CARRIBAUT 17, rte d'Yvette : Prix de l'originalité, d'une valeur de 100 €
 M. et Mme DONADILLE 110, rte d'Yvette : Prix du jury (partagé), d'une valeur de 50 €
 M. et Mme OLSEN 23, rue de l'Avenir : Prix du jury (partagé), d'une valeur de 50 €
 M. et Mme TISSIER 38, rte de Maison Blanche : Prix de la plus belle réalisation, d'une valeur de 100 €
 M. Mme Lemonnier P et Mercier S 18, route des Charmes : Prix du plus bel élément décoré (cabane de jardin), d'une valeur de 100 €

Une mention toute particulière à destination des habitants de la route des Charmes pour la qualité globale de leurs réalisations.

Pour le respect de tous

Les élus se joignent à une demande exprimée par plusieurs lévisiens et rappellent quelques règles qui devraient s'imposer à tous :

- rentrer son ou ses véhicules dans la mesure du possible dans l'enceinte de sa propriété
- assurer la sécurité des piétons qui circulent sur les trottoirs en garant au mieux son véhicule sur les emplacements matérialisés au sol
- ne pas laisser les poubelles sur le domaine public en dehors des jours de collecte

Nous aimons tous notre cadre de vie, alors respectons le.

Attention !

Changement des jours d'ouverture en mairie
 Mairie ouverte : deux journées le matin et l'après-midi, quatre matinées dont le samedi pour l'état civil seulement

Résumé des réunions du conseil municipal

Le prochain Conseil Municipal est prévu le 5 février 2008 à 20 h 30.

Conseil municipal du 23 octobre 2008

Groupe de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics et la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

A l'issue d'un appel d'offres, ces prestations ont été attribuées à Achat Public.com pour la dématérialisation des procédures de marché public et à CDC CEE pour la télétransmission.

Elles pourront débuter à partir du 1er janvier 2009 après signature d'une convention avec le Préfet.

Classement dans le domaine public communal de deux parcelles rue de la Gripière.

Les parcelles B2355 et 2359 sont incorporées dans le domaine public communal, ce qui per-

mettra la réalisation d'une placette desservant les nouveaux terrains d'habitation et les futurs logements communaux.

Acquisition à titre gratuit d'un terrain de 1721 m2

Cette acquisition, suite à une cession de Mme Amiot à titre gratuit, permettra la construction d'un bassin tampon en amont de la station d'épuration actuelle afin de gérer notamment les arrêts temporaires de la station pour cause de travaux.

Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'Ecole d'Yvette.

Une mise en concurrence a été effectuée pour le choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'extension et d'adaptation de l'Ecole des Sources. Après étude des 4 offres reçues, le Conseil a choisi pour ce marché le groupement solidaire SCP Dubois Jeanneau (mandataire)

et SARL A.T.I.C. pour un forfait provisoire de rémunération de 33030 € HT pour la mission de base et un montant de 5000 € HT pour la mission OPC.

Coût estimé de ces travaux : 367 000 €HT.

Montant de la redevance d'assainissement du Réseau sous pression .

Comme suite aux travaux d'extension du réseau sous pression, le Conseil fixe le montant de la redevance à 1.89 € par m3 d'eau potable consommé à compter du 6 novembre 2008, et décide de percevoir auprès des propriétaires des immeubles raccordables mais non raccordés, dont le délai autorisé pour les travaux de raccordement n'est pas expiré, une somme équivalente à la redevance d'assainissement.

Questions diverses

- M Chevy est désigné référent sécurité routière.

- Réunion d'équipe prévue le 5 décembre pour présentation du PLU.

- Ordre du jour de la prochaine Commission Urbanisme prévue le 24 novembre : projet d'ouverture des paysages entre l'école et la station d'épuration, présentation du projet de schéma de circulation douce au sein du PNR, projet de convention avec l'ALME (Agence Locale de la Maîtrise de l'Energie).

- Présentation du projet de ravalement des façades de la Mairie. Concernant les façades de l'Eglise, une avis d'appel à la concurrence pourrait être lancé au début de l'année 2009 pour une réalisation d'avril à juin 2009.

- Proposition de rapprochement avec un village du sud ouest de la France, partageant une histoire commune avec Lévis Saint Nom.
- SITREVA : Le tribunal administratif d'Orléans a condamné en première instance l'Etat.

Conseil municipal du 18 décembre 2008

Avancement de grade du personnel

Conformément aux dispositions introduites par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, le conseil, sur proposition de madame le Maire a fixé les ratios d'avancement de grade pour la catégorie C (filiales administrative et technique).

Taxe d'urbanisme : remise gracieuse de pénalités

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder une remise gracieuse des pénalités relatives au paiement des taxes d'urbanisme.

Contribution au fonctionnement de la formation des apprentis

Une contribution d'un montant de 90 euros sera versée au fonctionnement du centre de formation d'apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines.

Ravalement des façades de la mairie

Le maire est autorisé à signer et à déposer la déclaration préalable pour les travaux de ravalement des façades de la mairie.

Tarifs du restaurant scolaire

Les tarifs du restaurant scolaire sont révisés à compter du 1er janvier 2009.

SICTOM ; rapport d'activité 2007

Le conseil prend acte du rapport d'activités du SICTOM pour l'année 2007.

Salon régional du livre de jeunesse de la Haute Vallée de Chevreuse

La convention fixant les conditions dans lesquelles les communes peuvent faire participer leurs écoles au Salon régional du livre de jeunesse de la Haute Vallée de Chevreuse est approuvée.

Conseil en énergie partagée

Le conseil autorise le maire à signer une

convention de service avec l'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie de Saint-Quentin-en-Yvelines et sollicite une aide départementale dans le cadre du FEDEI pour la démarche de réduction des consommations énergétiques.

Questions diverses

- La population légale de la commune est de 1 790 habitants.

- Début janvier 2009, le maître d'œuvre présentera l'esquisse définitive des travaux de l'école.

- Une réunion a été organisée avec le bureau d'étude retenu pour l'étude d'aménagement et de sécurisation de la voirie. Une concertation avec les habitants sera prévue.

- Le Conseil Municipal réfléchit à la tarification des redevances d'assainissement sur la Commune et à la mise en place du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collec-

tif). Les éléments de conclusion seront communiqués au 1er trimestre 2009.

- Madame le maire donne les conclusions de la réunion qui s'est tenue le 16 décembre sur l'intercommunalité.

- Un contact va être pris avec la Mairie des Essart le Roi concernant la fuite d'eau rue du Plateau.

- De faux agents EDF se sont présentés chez plusieurs personnes.

- L'Ecole des Sources a été retenue dans le cadre de l'opération « le Parlement des enfants ».

- La date du concert Festival Jazz à toute heure est confirmée le samedi 4 avril 2009. Des randonnées seront organisées sur les parcours balisés du PNR. Un concert à destination des scolaires est prévu ; l'école des Sources y sera associée.





Tarifs du restaurant scolaire applicables au 1er janvier 2009

Les tarifs, par repas, pour une inscription régulière sont fixés comme suit :

TARIFS applicables au 1er septembre 2009 Inscription régulière	Le repas
TARIF 1 (QF annuel inférieur à 7 375 €)	2,62 €
TARIF 2 (QF annuel de 7 376 à 10 000 €)	2,96 €
TARIF 3 (QF annuel de 10 001 à 17 500 €)	3,37 €
TARIF 4 (QF annuel supérieur à 17 501 €)	3,48 €
Dépannage (voir règlement) le tarif T4 s'applique dans tous les cas	3,48 €

Pour des inscriptions occasionnelles (dépannage), le tarif T4 s'applique dans tous les cas (voir règlement).

Le Quotient Familial annuel de l'année scolaire 2008/2009 est égal aux revenus imposables 2006 cumulés des deux parents divisés par le nombre de parts.

Un parlement des enfants

La classe de CM2 de l'Ecole des Sources a été choisie par l'Assemblée Nationale pour participer à la quinzième édition du « Parlement des enfants ».

En collaboration avec les députés, les élèves doivent élaborer collectivement une proposition de loi sur l'un des deux thèmes suivants :

- Soit la place, le rôle des médias et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans la société

- soit la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Si la proposition de loi est sélectionnée par le jury national, le délégué junior choisi par la classe la présentera à la tribune de l'hémicycle, le samedi 13 juin 2009. Cette journée constitue l'aboutissement d'un travail pédagogique réalisé tout au long de l'année. D'ici là, la classe pourra visiter le Palais Bourbon et devra préparer deux questions sur un autre thème choisi par les enfants, une adressée au Président de l'Assemblée nationale et une au Ministre de l'Éducation nationale.

Les Petits Câlins

Vacances de Février

Le Centre de Loisirs sera ouvert du 16 au 20/02/2009 inclus. Les inscriptions sont à déposer avant le 20 janvier.

Rappel : Les inscriptions aux mercredis de mars et avril devront se faire le 20 février au plus tard.

Vacances scolaires de Février

Les dates des vacances scolaires d'hiver ont lieu du samedi 14 février au lundi 2 mars 2009, au matin.



Le CCAS est heureux d'avoir réuni 136 joyeux convives, samedi 13 décembre, dans notre salle polyvalente d'Yvette.

Un délicieux repas concocté par notre traiteur local et son équipe nous a été servi avec maestria. TBL a aimablement contribué à cette fête en interprétant 2 sketches très appréciés de tous. Après des applaudissements chaleureux, Annick et Rudy de l'orchestre « Au temps des guinguettes » nous ont entraînés dans leur répertoire de chansons avant de laisser la place à la danse. Cet après-midi s'est prolongé au ravissement des danseurs qui ont pu au son de l'accordéon, entre autre, et des chansons exercer leur talent sur la piste. C'est avec une dernière valse que la soirée s'est terminée au regret de tous en se disant à l'année prochaine.

Merci à tous et à la Municipalité d'avoir, encore cette année, procuré ce moment de détente, de bonheur et de bonne humeur. Merci à Madame le Maire qui nous a honorés de sa présence.



Action en faveur de l'environnement

La commune de Lévis Saint Nom veut engager un processus de réduction des consommations énergétiques (équipements publics, éclairage, véhicules...).

Une convention relative au « Conseil en Energie Partagée » va être signée avec l'Agence Locale de Maîtrise de l'Energie de Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette dernière a entre autres pour mission d'aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre. Elle propose en partenariat avec le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse un service appelé Conseil en Energie. L'objectif majeur du CEP est de révéler les économies potentielles, puis d'accompagner les collectivités dans les actions à mener. La durée de la convention est fixée à 3 ans.

Pour mener à bien son projet, le conseil municipal a décidé de solliciter le soutien du FEDEI (Fonds éco-départemental environnement et innovation).

Enquête ADSL

Merci beaucoup pour votre participation au sondage de décembre. A ce jour nous avons reçu 94 bulletins. Vos réponses montrent que le sujet vous intéresse et vous préoccupe. Les premiers résultats quant au débit réel mesuré font apparaître les disparités suivantes (86 réponses exploitables) :

- débit 1 à 99 = 5,
- débit 100 à 511 = 22,
- débit 512 à 1023 = 36,
- débit 1024 à 2000 = 15,
- débit 2000 à 3000 = 5,
- débit au delà de 3000 = 3

Les premières réponses sont trop dispersées par rue pour qu'il soit possible d'en tirer des enseignements qui permettent de faire une cartographie de Lévis, voire d'en tirer des éléments d'analyse. Premiers constats :

- Les débits s'échelonnent de 31 à 3303kbit/s,
- parmi les 8 habitations disposant d'un débit supérieur à 2000 kbit/s, 4 sont sur la route de Maison Blanche et une rue de la Gripière,
- Sauf une exception, aucune habitation du Bois St Pierre ne disposerait d'un débit supérieur à 1200.

Vous vous plaignez d'une instabilité et d'un manque de rapidité du réseau et de ne pouvoir accéder à la télévision par ADSL. Vous vous questionnez sur la localisation des nœuds de raccordement abonnés (NRA) et la localisation des sous-répartiteurs. Vous souhaitez savoir s'il y a des disparités selon les fournisseurs d'accès à internet, ... Nous apporterons les éléments de réponse et vous en ferons part dans les prochains Lévis Info.

Pour avancer, nous avons besoin de votre contribution et invitons ceux qui ne l'ont pas encore fait, à répondre au questionnaire. Celui-ci reste à votre disposition en mairie ou sur le site de la mairie.

Réalisations en cours pour ce début d'année



Sécurité, route de Maison Blanche : pose d'un panneau danger «virage dangereux» et de quelques balises à chevrons à l'entrée du double virage

Salle polyvalente : remplacement des stores de la grande salle et pose de nouveaux stores dans la bibliothèque et la salle dédiée aux « petits câlins »

Ecole : Pose d'un interphone

Eglise : Entretien annuel intérieur et extérieur

Lévis raconté par les lévisiens : Denise Lemeur

Nous commençons une nouvelle rubrique, si vous avez le souvenir d'un moment de l'histoire de Lévis à faire partager, faites vous connaître.

Les premiers habitants de Lévis St Nom qui ont monté, pour la plupart de leurs mains, leurs maisons sur des terrains non constructibles, n'ont vu leur situation régularisée qu'en 1969 avec la création de l'association syndicale de Mauregard. **Denise Le Meur revient sur ses souvenirs de propriétaire à Lévis St Nom.**

«En 1953, c'était quitta ou double» me confie Denise Le Meur qui est venue, avec son mari, s'installer dans la commune sur un terrain qu'ils venaient d'acquérir. Les premières maisons qui ont été construites route de maison blanche qui s'appelaient à l'époque chemin de l'épine blanche, l'étaient sans autorisation et bien souvent sans prêt, car les banques n'accordaient pas de prêt pour des terrains non constructibles.

«Quand nous sommes arrivés, la plupart de nos voisins ne venaient que le Week-end et il y avait surtout des toiles de tentes dans des jardins. Puis les maisons, avec une seule pièce, ont commencé à sortir de terre» continue Denise « et au fur et à mesure des besoins, la naissance d'un enfant ou l'arrivée de parents à loger, les maisons se sont agrandies ». « La vie n'était pas facile continue Denise, il n'y avait pas d'électricité et il fallait aller chercher l'eau à l'Yvette et la cavée ressemblait plus à un chemin de terre qu'à une belle route ». Ce qui n'a pas empêché les Le Meur de s'installer définitivement à Lévis en 1957-1958 « A l'époque il y avait 620 habitants » me précise Denise et



le facteur qui venait du Mesnil faisait sa tournée en vélo « imaginez quand c'était la période de Noël, il devait porter tous les cadeaux » s'amuse t'elle encore. Elle me raconte aussi ce qui est arrivé à son cousin qui était venu les aider à poser leur première clôture. « Nous avons voulu aller prendre l'apéritif au café de Madame Joseph, un peu plus loin dans la rue, mon cousin prend un pastis et que voit-il dans le verre ? un têtard » Hé oui c'était l'eau de l'Yvette dont se servait Madame Joseph pour arroser ses petits jaunes.

Et puis en 1969, tous les propriétaires se regroupent au sein de l'association syndicale de Mauregard, et obtiennent après moult démarches les autorisations officielles de construire.

C'est à partir cette époque que de nombreuses constructions ont vu le jour à Lévis et un véritable plan d'occupation des sols a été mis en place.

Les démarches ont été difficiles car il fallait retrouver tous les propriétaires des terrains et connaître la superficie de ces biens (il fallait 1000 m² pour que ce soit constructible puis 800 m² ont suffi), heureusement Yvon Lang était l'homme de la situation et c'est lui qui s'est chargé de mettre tout en place.

Denise se rappelle ces années avec émotion mais ce qui reste c'est son plaisir toujours évident d'être et de rester une lévisienne.

Conseils pour les périodes de grand froid

- Limitez au maximum les activités extérieures si vous faites partie des personnes à risque. Sauf nécessité impérative, évitez de sortir votre nourrisson en période de grand froid.
- couvrez-vous la tête car c'est une partie du corps où il peut y avoir jusqu'à 30% de déperdition de chaleur. Pensez à vous munir d'un cache-nez pour recouvrir le bas du visage et particulièrement la bouche.
- Soyez particulièrement vigilants pour les nourrissons et les enfants. Evitez de placer votre nourrisson dans un porte-bébé, susceptible de comprimer ses membres inférieurs et d'entraîner des gelures.
- Assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations et des appareils de chauffage qui doivent

avoir été entretenus avant utilisation.

- Si vous devez absolument vous déplacer en voiture, munissez-vous de nourriture et d'eau en quantité suffisante, prenez des couvertures. Si vous êtes bloqués dans votre voiture, faites tourner le moteur 10 minutes toutes les heures, entrebâillez la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.

- Faites attention à la consommation de boissons alcoolisées : contrairement à une idée reçue, l'alcool ne réchauffe pas et il diminue votre perception des conséquences du froid.

- Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à votre famille ou à votre voisinage, si vous êtes âgé ou handicapé et si vous vivez seul(e).

www.sante.gouv.fr : dossier « froid »

Tarifs des titres d'identité et de voyage applicables dès le 01 janvier 2009

A compter du 1er janvier 2009, les prix des titres d'identité et de voyage seront les suivants :

Passeports :

Majeur : 88 €, mineur de 15 et plus : 44 €,

Mineur de moins de 15 ans : 19 €

Carte nationale d'identité :

Sa délivrance reste gratuite. En cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 €.

Vos petites annonces

Recherche Jeune chartreux mâle de 18 mois tout gris s'appelant COGNAC. Pas de collier, pas de tatouage (mais une puce électronique). Signe distinctif : son œil gauche pleure souvent. Généralement très craintif, il est possible qu'il ne se manifeste pas si il était pris au piège quelque part (abris de jardin, cave, garage, vide sanitaire...).Merci de vérifier et de me contacter si vous avez la moindre information. 0672656518, Sandrine Renaudin, 14 route des Charmes.

Etats civils

Naisances

BAPTISTA Chloé née le 26 novembre 2008

Décès

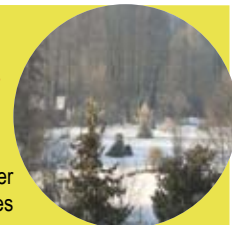
AUBRY Bernard le 14 novembre 2008

SALADINI Léonard le 15 décembre 2008

BESSE Roger le 25 décembre 2008

PINARDON Maxime le 1er janvier 2009

Le coin du jardinier



Janvier et février sont les mois les plus froids de l'année. Les journées sont courtes et sombres et peu de choses sont urgentes. Cet article sera donc plus sobre que d'habitude.

On pourra en profiter pour faire cependant des travaux de surveillance, d'entretien et quelques plantations.

• Entretenez vos outils : sécateurs, coupe branches

• Améliorer vos sols en épandant la cendre de cheminées sur le sol, par exemple aux pieds des rosiers. Celles-ci est riche en minéraux comme le potassium et contribue à compléter l'alimentation de vos plantes.

En absence de gel permanent on peut faire les travaux suivants :

• Planter par exemple des primevères, des pensées, des hellébore ou bruyères d'hiver.

• Pour les arbustes à floraison estivale il s'agit de tailler les hibiscus, tamaris et buddleia et éclaircir les hortensias, es céanothes ou alléas.

• Il est encore possible de planter des nouveaux arbres fruitiers ou d'ornement à racines nues si vous en avez le besoin.

• Tailler la vigne ou certains arbres fruitiers comme les pommiers et les poiriers.

• Epandre du compost ou du fumier bien décomposé sur les plates-bandes devant recevoir les bulbes estivaux et aux pieds des arbustes. Attention à la manipulation du compost car celui-ci peut être habité par des hérissons. Il convient de ne pas les blesser ou les déranger durant ces périodes froides.

• Utiliser du sulfate de fer si vous voulez débarrasser de la mousse. Chaulez ensuite tous les 3 ou 4 ans car le sulfate de fer acidifie le sol.

A bientôt.

Daniel

Dates à retenir

Janvier

jeudi 15 : Assemblée générale, salle polyvalente (Jeunes d'Autrefois)

samedi 17 : Jazz avec « Rock Session », 20h30, salle Polyvalente (F2L)

Samedi 24 : Fête du Têt (les 5 Tigres)

Samedi 31 : Soirée Fado (Ond'a Musica)

Février

Samedi 7 : Deuxième café littéraire, livre échanges - 10h00 salle Polyvalente (Un Village pour y Vivre)

samedi 7 et dimanche 8 : 11ème Salon des Arts, salle polyvalente (F2L)

jeudi 19 : après-midi crêpes, salle polyvalente (Jeunes d'Autrefois)

Mars

Samedi 14 : Assemblée générale UFC, 9h, salle polyvalente

Samedi 14 : Loto, 20h30, salle polyvalente (Harmonie Municipale)

Samedi 21 : Fête du Printemps (Les Petits Câlins et la Récré)

28 mars, de 09h30 à 14h30: premier Marché Fermier de Lévis St Nom - Plateau d'évolution Yvette (face au Centre Polyvalent)

Avril

Samedi 4 : concert Jazz à toute heure (Salle polyvalente)

Mairie de Lévis Saint Nom

Place Yvon Esnault 78320 Lévis Saint Nom

Tel : 01 34 61 82 05 - Fax : 01 34 61 49 94 - Site : www.levis-saint-nom.fr

E-mail : levis.mairie@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi de 8 h 30 à 12 h

et de 14 h à 17 h 30

Mardi, mercredi et vendredi de 8 h 30 à 12 h

Samedi de 10h à 12 h (Etat civil seulement)





Vous pouvez acheter nos calendriers 2009. Nous vous rappelons que les instruments de musique coûtent cher et sont gracieusement prêtés aux musiciens, débutants ou confirmés. Cette vente nous permettra d'acheter de nouveaux instruments pour les apprentis musiciens et d'en réover certains. Si vous souhaitez nous aider, merci de nous contacter (harmonie.levis@free.fr) et de nous indiquer le meilleur moment pour qu'un de nos vendeurs viennent vous rendre visite »



remercie tous les habitants de Lévis qui nous ont commandé leur sapin de Noël cette année. Avec plus de 100 sapins distribués, ce sont près de 1000€ que La Récré pourra reverser à l'école. Nos prochains rendez-vous sont le 21 mars pour la fête du printemps (avec les Petits Câlines), et une grande soirée jeux vidéos à une date non encore fixée. Les détails pour ces animations seront distribués aux enfants.



Un premier essai transformé en premier succès !

C'est le 22 novembre dans une des salles municipales de Lévis St Nom que la toute jeune association « un village pour y vivre » a lancé sa première manifestation en organisant un café littéraire.



Une cinquantaine de Lévisiens avait répondu présent à l'invitation de l'association pour participer à cette rencontre qui permettait à chacun de faire partager ses coups de cœur ou coups de « gueule » sur un livre ou un auteur. Du roman romantique en passant par des essais ou des bandes dessinées, tous les genres littéraires étaient représentés. Mais la diversité était aussi dans la salle puisque à côté d'adultes de tout âge, se trouvaient aussi des adolescentes de Lévis qui se sont prêtées au jeu et sont venues parler des derniers livres qu'elles avaient aimés. Une belle réussite donc pour l'association dont nous le rappelons un des buts est de créer (ou recréer) des liens entre les Lévisiens. Un Village Pour Y Vivre organisera d'autres « Livre-Echanges ». Toutes les informations, les dates seront en ligne sur www.unvillagepouryvivre.fr.



Aller au théâtre, c'est un lieu de divertissement où l'on peut, momentanément, laisser ses soucis au vestiaire, et où l'on peut partager des moments de pur bonheur quand le public communique avec les comédiens. Pour info, l'Assemblée Générale de TBL a eu lieu le 13 janvier 2009 et nous vous rapelons que nous sommes toujours à la recherche de jeunes comédiens. Si vous êtes intéressé(e)s, contacter Serge Lavergne, Président de TBL, Tél : 01.34.61.63.67



Les associations se regroupent pour vous souhaiter à tous une heureuse année à leur côté en 2009



Les Jeunes d'Autrefois

Bien chers amis, L'année 2008 vient de se terminer avec notre dégustation de bûches de Noël et la remise du cadeau surprise pour nos adhérents. Nous avons clôturé une année bien remplie et, déjà le bureau est à l'œuvre pour 2009, à tel point que nous sommes obligés de créer une liste d'attente pour les vacances prochaines en septembre ; il est vrai que la qualité du voyage proposé a de quoi séduire les plus difficiles. Malgré la conjoncture actuelle, nous continuons nos projets, notre but étant de réunir le plus possible de retraités qui ont plaisir à se regrouper. Ils sont sûrs de trouver ainsi avec nous cette chaleur humaine qui fait quelquefois défaut et resserre si biens les liens amicaux. Le 15 janvier : galette des rois, salle polyvalente, à partir de 14 heures.



Tournoi open

La saison 2009 est lancée ; les compétitions vétérans hommes et dames + 45 ans sont terminées et les compétitions + 35 ans vont commencer. Mais il est encore temps de rejoindre le club et de participer aux nombreuses animations. Parmi les projets 2009 du club : la réfection du court n° 1. Nous aurons ainsi 3 courts en excellent état. Raison de plus pour venir en profiter : inscrivez-vous en appelant Michèle Dormois au 01 34 61 04 4 2 ou Elisabeth Flandin au 01 34 61 73 47. Site du TCL : <http://www.club.fft.fr/tc-levis/>



F2L Spectacle de Noël 2008 piano



F2L Spectacle de Noël 2008 danse



Le château du Marchais à Girouard

Excellent travail de l'équipe qui fut récompensée par un solide pique-nique sur le chantier. Peinture

Nous cherchons à localiser le paysage représenté par le tableau ci-contre, si vous avez une idée, vous pouvez nous contacter.



D'autres œuvres du peintre Fernand Quignon étaient exposées à Cernay en novembre dernier. Cet artiste fut primé à l'Exposition Universelle de Paris en 1889 pour ce tableau peint à Girouard, « Les Moyettes ».

De Vercingétorix à Charlemagne

L'archéologue Yvan Barat présentait le 16 décembre, aux Archives Départementales : Treize siècles d'occupation du territoire des Yvelines. Des sites archéologiques (137 gaulois, 638 romains et 275 mérovingiens) nous instruisent sur les populations qui ont façonné le paysage : exploitations agricoles, habitations, lieux de culte...

Un site a été découvert Chemin de la Porte Dorée ! Exposition jusqu'au 30 avril.

Notre bibliothèque

Elle s'enrichit pour permettre à nos adhérents de mieux connaître l'histoire de Lévis et de la région.

Prochaine sortie, le 31 janvier à Conflans Sainte Honorine



F2L a fête Noël avec les élèves, enfants et adultes de danse et de piano.

Nathalie notre nouveau professeur a préparé un joli spectacle, nous la remercions.

Réservez votre soirée du samedi 17 janvier 2008. A 19h 30 dans la salle polyvalente, des groupes de jazz vous offriront une super soirée. 3heures de Jazz assurées autour d'un verre et d'un plat !

- jazz & funk par le Full Bazar Small Band
 - New Orleans par Les Jazzmen du Colombier
 - et jazz moderne Syncope Quartet :
- Avec la participation de Franck Warscotte, saxophoniste lévisien. Entrée : 15 € pour les adultes, 10 € pour les enfants buffet compris.

les 7 et 8 février se tiendra le 11ème salon des arts. Exposition de peinture, sculpture, photographie et animation du club bon-saï. Les inscriptions seront envoyées aux artistes ayant exposé lors des précédents salons de Lévis. Si vous voulez exposer, appeler le 06 85 85 23 76, pour tout renseignement.

L'intercommunalité en bref

Si les premières initiatives de coopération intercommunale remontent au 19^e siècle avec la création des syndicats de communes pour assurer la gestion intercommunale de services comme la distribution d'eau ou l'électrification, il faudra attendre la 2^e moitié du XX^e siècle pour que l'intercommunalité vise l'organisation rationnelle des territoires, morcelés en 36 783 communes. La loi Chevènement de 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a apporté un second élan au processus de regroupement de communes autour d'un projet commun de développement dans le cadre de 3 types d'intercommunalités à fiscalité propre :

- la communauté de communes
- la communauté d'agglomération
- la communauté urbaine.

Aujourd'hui, pratiquement 92 % des communes sont regroupées en intercommunalité, représentant 86% de la population française. En Ile-de-France néanmoins l'organisation urbaine est assez complexe et le processus de structuration des territoires plus long : le Département des Yvelines compte notamment 53% de communes regroupées en intercommunalité (soit 138 communes sur 262) représentant 60 % de la population yvelinoise.

Qu'est ce qu'une communauté de communes ?

La communauté de communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

C'est un EPCI à fiscalité propre par prélèvement soit d'une taxe additionnelle (sur les 3 taxes ménages et la taxe professionnelle) soit de l'ensemble de la taxe professionnelle du territoire.

Elle est administrée par un conseil communautaire. Les délégués de chaque commune sont élus par les conseils municipaux. Chaque commune dispose au minimum d'un siège et aucune commune ne peut

avoir plus de la moitié des sièges.

La communauté de commune exerce obligatoirement les compétences suivantes :

- actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,
- aménagement de l'espace.

Elle doit également exercer des compétences relevant d'au moins 1 des 6 groupes suivants :

- protection et mise en valeur de l'environnement,
- politique du logement et du cadre de vie,
- création, aménagement et entretien de la voirie,
- construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- action sociale d'intérêt communautaire,
- tout ou partie de l'assainissement.

Les communes choisissent, à l'intérieur des blocs, les compétences précises qu'elles délèguent à la communauté en fonction d'un intérêt communautaire qu'elles définissent ensemble. A partir du moment où les compétences sont déléguées, les communes ne peuvent plus les exercer.

Si la création des intercommunalités

per en intercommunalité, pour accélérer et achever le processus de création d'intercommunalités.

Dans ce contexte, la commune de Lévis-Saint-Nom est engagée dans des réflexions visant son intégration dans une intercommunalité. Plusieurs études ont notamment été conduites à l'échelle des 17 communes du PNR n'ayant pas encore intégré un périmètre de communauté de communes (de Lévis-Saint-Nom à l'ouest à Chateaufort à l'est et Longvilliers au sud, cf carte jointe). Cette hypothèse permettrait de conforter une identité et des habitudes de travail partagées depuis plus de 20 ans notamment en matière d'aménagement de l'espace, de protection et de valorisation de l'environnement.

Mais la proximité géographique et les liens qui unissent notre commune à celle des Essarts-le-Roi nous conduisent également à imaginer un rapprochement avec la communauté de communes des Etangs (Auffargis, les Essarts-le-Roi, le Perray-en-Yvelines, les Bréviaires, Saint-Léger-en-Yvelines) qui devrait elle-même évoluer à moyen terme vers un périmètre plus large.

Quel que soit le périmètre retenu, la commune de Lévis-Saint-Nom n'adhèrera à un projet d'intercommunalité qu'à la condition qu'il soit fondé sur un projet de territoire correspondant aux choix

est actuellement à l'initiative des communes, le contexte actuel de réforme des institutions et les interventions successives d'Alain Marleix, Secrétaire d'Etat aux collectivités locales et de Jean-Luc Wassmann, Président de la commission des lois, laissent imaginer que l'Etat, à horizon 2013, puisse contraindre les communes à se regrou-

et orientations de développement que vous avez retenus, et qu'il garantisse une maîtrise rigoureuse des dépenses publiques.

Vous serez régulièrement informés des avancées sur ce sujet.

Quelques infos sur Les syndicats intercommunaux

SITREVA : L'Etat condamné

L'Etat a été condamné en août 2008 à plus de 1 500 000 euros (représentant 10% du déficit accumulé par le syndicat jusqu'en 2002) pour défaut des services de contrôle de légalité et budgétaire. L'Etat a fait appel de cette décision au début du mois d'octobre. L'appel étant non suspensif, la somme sera bien versée au Sitreva (syndicat de traitement et de revalorisation) majorée des intérêts. La recette correspondante a été inscrite au budget en septembre et une provision pour risque lié à la procédure à hauteur de 50% de la somme a été votée mi décembre.

SICTOM : Point sur l'avancement des procédures (projet)

Des procédures et recours ont été engagés par le SICTOM en réparation du déficit accumulé de 1997 à 2001. L'instruction du dossier pour lequel la commune de Lévis Saint Nom s'est portée partie civile est achevée depuis janvier 2008. Le dossier a été transmis au Parquet. Une demande d'information et de suivi sur cette procédure a été faite par le délégué de la commune, Monsieur Stéphane Jost. Le dossier est suivi de façon continue.

Sur le plan financier, respectant les engagements du plan de redressement dans lequel il s'était engagé, le SICTOM de Rambouillet a comblé son déficit en 2008 et retrouvé enfin l'équilibre budgétaire. L'effort quotidien de tous, notamment en matière de qualité du tri, porte ses fruits et permet de garantir les recettes de valorisation (du verre comme des emballages). Plus de 80% des emballages sont aujourd'hui recyclés contre 43 % en 2003. En 2008, le taux moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des communes composant la SICTOM a donc été réduit de 7,8%, (- 8,58 % pour le taux applicable Lévis St Nom). Le retour à l'équilibre du SITREVA (syndicat de traitement) programmé en 2009 et dont la charge représente plus de 60% du budget du SICTOM, devrait favoriser cette tendance à la baisse.

La collecte et le traitement des déchets en quelques chiffres (2007)

Le SICTOM de Rambouillet représente 42 communes (90 000 hab). La collecte en porte à porte est assurée par la Sté SITA (29 215 tonnes d'ordures ménagères, 4 555 t d'emballages et 3 299 t de verre). Les déchèteries collectent 19 872 t (dont 2 050 t à Auffargis), soit un apport moyen de 101 kg par habitant du SICTOM de Rambouillet.

Le SICTOM s'est résolument engagé dans une démarche de développement durable en développant les actions de formation et de sensibilisation aux « bons gestes du tri » auprès des enfants (ambassadeurs du tri) et en promouvant la mise à disposition gratuite d'éco composteurs par foyer pour les déchets végétaux.

Le traitement est assuré par le SITREVA qui lui représente 183 communes (262 000 hab). Le syndicat a traité 169 537 tonnes de déchets dont 79 712 t d'ordures ménagères incinérées à l'usine de Ouarville (Eure et Loir). L'usine traite au total 114 000 t dont la récupération de chaleur d'incinération produit de l'électricité revendue à EDF.

